

ETUDE ARGENT ET ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Questionnaire 2009-2011

Notice explicative

Cette enquête, pilotée par Coordination Sud et réalisée par Ritimo pour l'AFD, se fixe pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance du paysage, en constante évolution, des associations de solidarité internationale (ASI) installées en France.

Elle participe d'une volonté de mieux connaître le fonctionnement et les besoins des ASI et pose donc des questions essentielles, aussi bien sur les financements et les dépenses que sur leurs modes d'intervention.

L'enquête détaillée porte sur les exercices 2009, 2010 et 2011. Cependant, pour donner la possibilité d'une continuité d'analyse avec la précédente enquête qui portait sur les exercices 2004-2005¹ il vous est également demandé de fournir une synthèse de vos comptes emplois-ressources 2006, 2007 et 2008.

Il est à noter que l'enquête ne porte **que sur les activités de solidarité internationale de votre association**.

Les données recueillies dans le cadre de cette enquête resteront bien évidemment confidentielles. Le nom des différentes associations participant à cette étude ne sera cité dans la brochure finale que pour les classements des ASI par taille budgétaire et par pourcentage de financements publics.

Nota Bene

Ce questionnaire est à renvoyer **avant le 31 Janvier 2014** à Ritimo
enquete@ritimo.org

ou

Coordination Ritimo - Enquête Argent et ASI
8 bvd Salengro
38 100 Grenoble

Si vous souhaitez obtenir une version électronique du questionnaire, merci de le demander à l'adresse suivante : enquete@ritimo.org

¹ Brochure disponible à l'adresse :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Argent_OSI_2008_B.pdf

Première partie : présentation et caractéristiques de votre association

Cette première partie concerne les caractéristiques générales de votre association : spécialisation éventuelle de votre activité internationale sur une zone géographique ou une thématique particulière, principal mode d'intervention, effectifs en France et dans les pays tiers, etc.

Afin de pouvoir conduire des études complémentaires et plus spécifiques sur l'accès aux financements des ONG, France Volontaires, plate-forme des acteurs du volontariat en France, sollicite votre autorisation pour avoir accès à vos réponses relatives au volontariat dans ce questionnaire.

Ces études complémentaires ont pour but de mieux connaître la place du volontariat dans les ASI. Comme pour les enquêtes précédentes, les mêmes règles de confidentialité seront respectées. En outre, France Volontaires s'engage bien évidemment à vous faire part des résultats de ces études. Au cas où vous n'accepteriez pas que vos réponses soient transmises à France Volontaires, merci de le signaler en cochant la case prévue à cet effet, en première page de présentation de votre association.

Rubrique G : « Effectifs de votre organisation pour le secteur international »

Les associations qui ont une action en France et à l'étranger ne doivent préciser que leurs effectifs travaillant pour le secteur international de l'association. Précisez la valorisation de ce bénévolat si vous réalisez cette opération dans vos comptes.

Deuxième partie : Comptes emplois-ressources 2006-2008

Il s'agit de reporter ici, de manière très synthétique, vos comptes d'emplois et de ressources pour la période intermédiaire entre les deux études. L'objectif est de conserver une continuité entre les études, sans trop impacter le temps que vous consaciez à cette réponse.

Troisième partie : le questionnaire 2009-2010

ATTENTION : Prise en compte des actions de solidarité suite au séisme en Haïti (12 janvier 2010)

Afin de ne pas introduire de biais par rapport aux enquêtes précédentes et futures, les ressources et les dépenses relatives aux actions post séisme en Haïti font l'objet d'une version ad hoc du questionnaire. Merci d'être attentif à cette différenciation en remplissant les deux parties du questionnaire le cas échéant.

Les organisations ayant entrepris des actions dans ce cadre sont invitées à remplir les deux questionnaires : le premier avec toutes leurs activités (dont les actions post-séisme), le second sur les actions post séisme seules.

Rubrique 1.1 : « Ressources privées (hors dons en nature et bénévolat valorisé) »

Comme pour les années précédentes, cette enquête ne prend pas en compte les dons en nature ni le bénévolat valorisé compte tenu de la difficulté à arrêter la valeur marchande de ces dons ou prestations en nature. Seuls les dons de produits alimentaires ou de matériel neuf, dont la valeur marchande est dûment établie et certifiée par le Commissaire aux comptes de l'association, peuvent être inscrits.

Point 1.1.1 : « Produits de la générosité du public » : Les « autres produits liés à l'appel à la générosité du public » (1.1.2.3) concernent les ventes de produits divers (objets promotionnels, cartes de voeux, collecte et vente de vieux vêtements, etc.) ou les bénéfices dégagés lors de manifestations de soutien (repas de solidarité, vente de charité, etc.).

Point 1.1.2 : dans les « ressources provenant d'entreprises ou d'autres organismes privés », il faut distinguer les apports provenant d'entreprises, de comités d'entreprises, de fondations d'entreprises et d'autres fondations, qu'elles soient nationales ou étrangères.

Point 1.1.4 : dans les « Financements provenant d'organisations à but non lucratif (ONG, organisations religieuses, etc.) » il faut préciser les ressources émanant d'organisations de la

société civile, aussi bien nationales qu'internationales.

Rubrique 1.2 : « Ressources publiques »

Cette rubrique concerne les soutiens financiers provenant d'un bailleur de fonds public pour réaliser les activités de solidarité internationale de votre organisme.

Point 1.2.1 : « Les ressources publiques d'origine nationale » : Il importe de ne prendre en compte dans cette rubrique que le total des subventions reçues pour des activités à l'étranger ou des activités en France en lien avec la solidarité internationale (activités de plaidoyer, d'éducation au développement, etc.). Les subventions reçues des ministères français ou d'autres organismes pour des activités sociales en France (lutte contre la précarité, lutte contre le SIDA en France...), sans lien avec la solidarité internationale, ne sont pas à prendre en compte.

Reporter dans « Autres agences des Nations Unies » (ligne 1.2.3.2) les éventuelles subventions obtenues de la part du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), du FIDA (Fonds international pour le développement agricole) ou d'autres organisations des Nations Unies, en précisant lesquelles.

Reporter dans « Autres institutions internationales » (ligne 1.2.3.3) les subventions obtenues dans le cadre de projets financés par la Banque Mondiale ou d'autres organisations internationales, en précisant lesquelles (Organisation Internationale de la francophonie, etc.).

Les « financements étrangers d'origine bilatérale » (rubrique 1.2.3.4) concernent les subventions reçues de la part de gouvernements ou d'agences gouvernementales de coopération, comme l'USAID (Etats Unis), l'ACDI (Canada), la KFW ou la GTZ (Allemagne), etc. Merci de préciser le nom de l'organisme le cas échéant.

Rubrique 2.1 : « Dépenses affectées au terrain (dépenses par nature) »

N.B: le montant total des dépenses affectées au terrain doit être identique, qu'il s'agisse du total des dépenses par poste (rubrique 2.2), des dépenses par répartition géographique (rubrique 5) ou des dépenses par répartition sectorielle (rubrique 6).

Point 2.1.1 : « Projets dont la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage sont entièrement conservées par votre organisation (conception et réalisation sur le terrain ». Cette ligne concerne le budget alloué par votre association à des projets conçus et entièrement réalisés à l'étranger par votre organisation, dans le cadre d'une action de solidarité internationale.

Point 2.1.2 : « Financements accordés à des ONG locales partenaires ». Cette ligne concerne les financements accordés par votre organisme à des ONG locales partenaires pour la réalisation de projets de solidarité internationale.

Rubrique 2.2 : « Dépenses en France »

Le détail des dépenses de fonctionnement reprend les intitulés des comptes de charges (classe 6) du plan comptable des associations et fondations, certaines rubriques ayant été agrégées.

Point 2.2.2.4 : « Achats, autres charges externes et services extérieurs ». Cette ligne intègre toutes les dépenses relatives aux fournitures diverses, charges locatives, entretiens et réparations, assurances, etc.

Point 2.2.3 : « Collecte de fonds et frais d'appel à la générosité du public ». Cette ligne détaille les principaux postes de dépenses relatifs à cette activité, tels qu'ils ont été établis par le Comité de la charte.

Rubrique 3 : « Résultat »

Cette rubrique ne concerne que le résultat comptable de votre activité internationale pour les années 2009, 2010 et 2011. Merci de bien veiller à ce que le total pour chaque année des ressources+déficit éventuel soit égal au total des dépenses+excédent éventuel.

Rubrique 4 : « Contrôle financier »

Cette rubrique a pour objectif d'identifier les modes de contrôle financier les plus répandus dans le monde associatif.

Rubrique 5 : « Répartition géographique des dépenses affectées au terrain »

Pour la répartition géographique des dépenses affectées au terrain, merci de vous reporter à la liste des pays ci-jointe :

5.1 AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET OCEAN INDIEN

Afrique du Sud ; Angola ; Bénin ; Botswana ; Burkina-Faso ; Burundi ; Cameroun ; Cap-Vert ; République Centrafricaine ; Comores ; Congo ; Côte d'Ivoire ; Djibouti ; Erythrée ; Ethiopie ; Gabon ; Gambie ; Ghana ; Guinée ; Guinée équatoriale ; Guinée-Bissao ; Kenya ; Lesotho ; Libéria ; Madagascar ; Malawi ; Mali ; Maurice ; Mauritanie ; Mozambique ; Namibie ; Niger ; Nigéria ; Ouganda ; République démocratique du Congo (RDC) ; Rwanda ; Sao Tomé-et-Principe ; Sénégal ; Seychelles ; Sierra Leone ; Somalie ; Soudan ; Soudan du Sud ; Swaziland ; Tanzanie ; Tchad ; Togo ; Zambie ; Zimbabwe

5.2 AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Algérie ; Arabie Saoudite ; Bahreïn ; Egypte ; Emirats arabes unis (EAU) ; Irak ; Iran ; Israël / Territoires palestiniens ; Jordanie ; Koweït ; Liban ; Libye ; Maroc ; Oman ; Qatar ; Syrie ; Tunisie ; Yémen

5.3 et 5.4 AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

(merci de veiller à distinguer les actions de solidarité internationale liées au séisme en Haïti des autres actions traditionnellement menées par votre organisme dans la région)

Antigua-et-Barbuda ; Argentine ; Bahamas ; Barbade ; Belize ; Bolivie ; Brésil ; Chili ; Colombie ; Costa Rica ; Cuba ; République Dominicaine ; Equateur ; Grenade ; Guatemala ; Guyana ; Haïti ; Honduras ; Jamaïque ; Mexique ; Nicaragua ; Panama ; Paraguay ; Pérou ; Salvador ; Suriname ; Trinité-et-Tobago ; Uruguay ; Venezuela

5.5 CONTINENT EUROPEEN

Albanie ; Allemagne ; Andorre ; Autriche ; Belgique ; Bosnie-Herzégovine ; Bulgarie ; Chypre ; Croatie ; Danemark ; Espagne ; Estonie ; Finlande ; Géorgie ; Grèce ; Hongrie ; Irlande ; Islande ; Italie ; Kosovo ; Lettonie ; Liechtenstein ; Lituanie ; Luxembourg ; Macédoine (ARYM) ; Malte ; Monaco ; Monténégro ; Norvège ; Pays-Bas ; Pologne ; Portugal ; République Tchèque ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Saint-Marin ; Serbie ; Slovaquie ; Slovénie ; Suède ; Suisse ; Turquie ; Vatican

5.6 PAYS DE LA CEI (COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS)

Arménie ; Azerbaïdjan ; Biélorussie ; Kazakhstan ; Kirghizistan ; Moldavie ; Ouzbékistan ; Russie ; Tadjikistan ; Turkmenistan ; Ukraine

5.7 ASIE

Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Birmanie ; Brunei ; Cambodge ; Chine ; Corée du Nord ; Corée du Sud ; Inde ; Indonésie ; Japon ; Laos ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Népal ; Pakistan ; Philippines ; Singapour ; Sri Lanka ; Thaïlande ; Timor oriental ; Vietnam

5.8 OCEANIE

Australie ; Etats Fédérés de Micronésie ; Iles Cook ; Iles Fidji ; Iles Marshall ; Iles Salomon ; Kiribati ; Nauru ; Niue ; Nouvelle-Zélande ; Palaos ; Papouasie-Nouvelle Guinée ; Samoa ; Tonga ; Tuvalu ; Vanuatu

Merci pour vos réponses aux différentes rubriques de ce questionnaire.